



PREFECTURE DE POLICE

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau de l'environnement et des installations classées

Références à rappeler :
DTPP/SDPSE/BEIC
N° Dossier : NC 05-003

Paris, le 03 MARS 2015

DECHETS

EXERCICE DE L'ACTIVITE DE COLLECTE ET DE TRANSPORT PAR ROUTE DE NEGOCE ET DE COURTAGE DE DECHETS

RECEPISSE DE DECLARATION N° NC 05-003

Le Préfet de Police,

Vu le Code de l'Environnement et notamment son livre V – Titre 1^{er}, relatif aux déchets et notamment ses articles R.541-50 et suivants, relatifs à la composition du dossier de déclaration et au récépissé de déclaration pour l'exercice des activités de négoce et de courtage de déchets ;

Délivre à la société « **COREPILE** » dont le siège social est situé **17 rue Georges Bizet à Paris 16^{ème}**, enregistrée au greffe du tribunal de commerce de Paris sous le numéro **422 489 088**, récépissé de sa déclaration du **20 février 2015**, relative à ses activités de négoce et de courtage de **déchets dangereux et non dangereux**.

La validité de ce récépissé est de cinq ans à compter de sa date de délivrance. Il doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du contrôle.

L'attachée principale d'administration de
l'Intérieur et de l'outre-mer
Chef du Bureau de l'Environnement
et des Installations Classées


Stéphanie RETIF

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais - 75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> - mél: courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr